



Structure des Corps et Régimes Indemnitaires : deux ans après, la comparaison des deux protocoles qui dérange...

OFFICIERS : PROTOCOLE 2007	COMMISSAIRES : PROTOCOLE 2009
<p>Contreparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin de la compensation horaire des HS, - Fin des majorations au titre de la permanence, - Pas d'indemnisation des HS, - Pas d'indemnisation des rappels sur astreinte. 	<p>Aucune contrepartie</p>
<p>Déflation : la plus forte de toute la fonction publique (-50 % entre 1995 et 2012)</p>	<p>Déflation : 39 postes de moins entre 2009 et 2012, soit - 2,2 % (-19 % entre 1995 et 2012)</p>
<p>Revalorisation de la prime de commandement mensuelle en 2012 : Lieutenant : + 79 € Capitaine : + 87 € Commandant : + 96 € Cdt article 10 : aucune revalorisation.</p> <p>Majoration pour 25 % du corps (+ régime cyclique) sans aucune obligation de transparence.</p> <p>Contractualisation de quelques postes difficiles toujours à l'étude...</p>	<p>Revalorisation de l'allocation service mensuelle en 2012 : Commissaire : + 263 € Cre > 5° échelon : + 333 € Cre divisionnaire : + 384 € Cre div. > 5° échelon : + 457 €</p> <p>Majoration pour 30% du corps. + 150 postes difficiles à 40% + 100 difficiles à 20%</p> <p>Un comité de suivi de l'attribution des majorations rend compte à la parité syndicale.</p>
Néant.	Création du 10 ^{ème} échelon de commissaire
Néant.	Postes Fonctionnels transformés en grades d'Inspecteurs Généraux et Contrôleurs Généraux.
250 postes Cdt E.F. supplémentaires sur 5 ans (+ 2,8 % sur l'effectif global). 33 % du corps à Cdt et Cdt E.F. pour 9000 officiers	104 postes supplémentaires de C. Div. (+ 6 % sur l'effectif global) 48 % du corps à C. Div et plus pour 1700 CCD
Liste des postes art 10 jamais révisée, les Lieutenants et Capitaines en sont toujours exclus.	Prise en charge des frais liés à la mobilité (recherche du logement par une société privée, etc.)
Toujours aucun dispositif de compensation des périodes d'intérim.	Intérim pris en compte pour la modulation jusqu'à 140 % de l'allocation de service.
Absence de gestion prévisionnelle de la prolongation d'activité et du rapprochement PN / GN.	Dispositif de gestion et de parité GN et Fonction Publique spécifiquement adaptés.
Aucune autonomie dans l'organisation du travail. Inexistence du "régime de cadres".	Ancrage sur les emplois de catégorie A+ et haute fonction publique.
<p>LE SYNDICAT MINORITAIRE justifiait sa signature par le fait qu'il n'y avait plus d'argent... coût budget 2010 : 3,6 M d'euros pour 11 000 Officiers soit 327 euros en moyenne/an (hors indiciaire)</p>	<p>SIGNATURE DES DEUX SYNDICATS DE COMMISSAIRES...en pleine crise financière... coût budget 2010 : 3,9 M d'euros pour 1700 commissaires soit 2300 euros en moyenne/an (hors indiciaire)</p>